

Château Pédesclaux amorce sa conversion en bio

25 SEPTEMBRE 2019 0 COMMENTAIRE



Le Grand Cru Classé 1855 de Pauillac n'en finit plus de progresser depuis son acquisition il y a maintenant 10 ans par la famille Lorenzetti. Château Pédesclaux franchit désormais un nouveau Rubicon en annonçant la conversion officielle à l'agriculture biologique. Son directeur, Vincent Bache-Gabrielsen, persiste et signe !

Pourquoi vous engagez-vous dans la certification ?

Le bio est la suite logique du travail effectué sur la propriété depuis 2009. Cela nous semble être le meilleur moyen de faire grandir Pédesclaux et préserver au mieux son environnement. C'est depuis le début une volonté de la famille Lorenzetti. Mais acquérir de l'expérience était nécessaire.

Comment cette conversion s'est-elle opérée ?

Nous avons éprouvé nos capacités à mener la propriété en bio avec une équipe impliquée et un matériel suffisant pour être pleinement réactifs. Nous recourons aux tisanes pour renforcer les défenses naturelles de la vigne et nous appuyons sur la modélisation des maladies pour mieux les prévenir. Nous avons désormais un vignoble équilibré et des sols vivants, résultats du travail de fond effectué depuis 2009. Nous avons suivi une approche scientifique et pragmatique, nous appuyant sur des études et des micro-vinifications ayant engendré de nombreux mémoires de fin d'étude d'ingénieur ou de DNO. Nos études depuis 2012 montrent une vie biologique et microbiologique des sols plus active (avec des populations de vers de terre plus importantes et des mycorhizes bien plus présentes).

Le style des vins s'en ressent-il ?

On constate sur les parcelles d'essais comparant raisonné et bio des vins plus frais et plus tendus, un peu plus ouverts en bio, avec plus de profondeur. Pour la biodynamie, la prochaine étape, nous nous appuyons sur l'expertise d'Antoine Lepetit de la Bigne. Nous allons continuer à travailler sur cette approche pour mieux maîtriser son impact et valider son intérêt, comme nous l'avons fait avec le bio.

La pression du mildiou sur 2018 ne vous a-t-elle pas un temps découragé ? En somme, cette conversion est-elle définitive ?

2018 a été dur mais nous a beaucoup appris. C'est plutôt le changement de réglementation de 6 kg à 4 kg [d'utilisation de cuivre] qui nous a fait douter et prendre une année supplémentaire pour valider la décision de la conversion. Il y a eu de nombreuses discussions avec l'équipe, la famille Lorenzetti et Emmanuel Cruse pour prendre cette décision.